SÉANCE LUNDI 8 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 8 avril 2013 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2013-04-01 Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2013.
- 4) Adoption registre de chèques de mars 2013.
- 5) Acquisition chemin de la Presqu'île & développement terrain.
- 6) MTQ-Reddition de compte 2012 + taxe d'accise 2010-2011-2012.
- 7) Interrupteur tripolaire 195 Route 117 (321 Route 117).
- 8) Équipements supralocaL de Rivière-Rouge.
- 9) Modification Art 156 du Code municipal convocation des élus séance spéciale
- 10) Projet Fondation de l'environnement.
- 11) Soumission travaux d'asphaltage 2013.
- 12) Fête Nationale.
- 13) Cour municipale règlement.
- 14) États financiers 2012.
- 15) S.D.R.K.
- 16) Correspondance & information.
 - Programme changez d'air.
 - Écocentre
 - Demande de bourses : Centre L'Impact et Albatros Mont-Laurier
- 17) Divers: APELSA Projet Fondation.
- 18) Période de questions.
- 19) Levée de la séance.

Adoptée

2013-04-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2013 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier. La lecture du procès-verbal a été faite par le directeur-général.

Adoptée

2013-04-03 ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DE MARS 2013

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre de chèques du mois de mars 2013 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1300114 à C1300158, totalisant 38 306.05\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2013;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1300067 à P1300073 (élus) totalisant 3 797.19\$ et les numéros P1300061 à P1300066 et P1300074 à P1300086 (employés) totalisant 6 654.07\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2013;

Adoptée

2013-04-04 ACQUISITION CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE & DÉVELOPPEMENT TERRAIN

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur-général afin qu'il effectue les démarches auprès de Monsieur Karlheinz Gotz pour faire d'acquisition de gré à gré du chemin de la Presqu'île et de s'enquérir des intentions de M. Gotz quant au développement de terrain de la Presqu'île.

Adoptée

2013-04-05 **MTQ – REDDITION DE COMPTE 2012**

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 96 367.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu' un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'annexe B** dument complétée;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Lac-Saguay informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et nommé la firme Guilbault, Mayer & Millaire pour la présentation de la reddition de compte 2012 .

Adoptée

2013-04-06 <u>INTERRUPTEUR TRIPOLAIRE – 195 ROUTE 117 (321 ROUTE 117)</u>

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé Appuyé par le conseiller Yves Germain Et résolu à l'unanimité :

De faire une démarche auprès d'Hydro-Québec pour faire une installation d'un interrupteur tripolaire près du 195 Route 117 (déjà un d'installer au 321 Route 117) afin de prévenir les pannes de courant dans les limites de la zone urbaine de Lac-Saguay.

2013-04-07 <u>ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL DE RIVIÈRE-ROUGE</u>

ATTENDU que la rencontre des directeurs généraux le 15 novembre dernier afin d'échanger sur les conditions de renouvellement relatives à l'exploitation de l'aréna de Rivière-Rouge en tant qu'équipement supralocal et dont la sentence arbitrale, émise par la Commission municipale du Québec, était d'une durée à cinq ans se terminant le 31 décembre 2012;

ATTENDU qu'à la lumière des discussions, les directeurs généraux se sont entendus sur les principes devant guider la rédaction de la prochaine entente et ont convenu d'en présenter le contenu à leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller Yves Germain, Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition déposée, à savoir :

- De conserver le % de répartition du déficit annuel déjà établi dans la sentence arbitrale;
- Que Rivière-Rouge soumettre aux municipalités membres une ébauche de l'entente à intervenir entre les parties, basée sur la sentence arbitrale;
- Que Ville de Rivière-Rouge dépose aux municipalités membres un plan quinquennal prévisionnel des principales dépenses en immobilisation mise à jour annuellement ainsi qu'un rapport clarifiant la réserve de 100 000\$ et d'en définir son affectation dans les budgets futurs;
- Que le comité sur les revenus soit plus actif dans le dossier afin d'aller chercher le maximum de recettes.

Adoptée

2013-04-08 <u>DEMANDE AU MAMROT DE MODIFIER L'ARTICLE 156 DU CODE MUNICIPAL</u>

CONSIRÉDANT QUE l'avancement de la technologie en communication permet aux municipalités de surmonter les contraintes de l'espace et du temps et que son utilité principale consiste à faciliter la production et la diffusion de l'information et à permettre la coordination des actions à distance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Lac-Saguay demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adresser une requête au législateur afin que l'article 156 du Code municipal concernant les avis de convocation soit modifié pour y ajouter à la fin du 2^e alinéa que les avis de convocation peuvent être signifiés par courrier électronique ou par télécopieur et d'y spécifier que lorsque l'avis de convocation est transmis par courrier électronique ou télécopieur, l'élu municipal doit retourner un accusé de réception.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'a l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2013-04-09 **PROJET FONDATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, Appuyé par le conseiller Luc Bélisle Et résolu à l'unanimité :

De présenter à la Fondation pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle un projet au montant global de 5 750\$ en demandant une subvention de 2 000\$. .

adoptée

2013-04-10 SOUMISSION TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2013

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre,

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les documents présentés par le directeur-général pour les travaux d'asphaltage à l'été 2013 (demande de soumission) et que le directeur-général procède à l'envoi de ces documents auprès d'entrepreneurs.

Adoptée

2013-04-11 **<u>FÊTE NATIONALE</u>**

ATTENDU que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU que la population de la municipalité de Lac-Saguay souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions., sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle,

Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité e Lac-Saguay, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée

2013-04-12

RÈGLEMENT - AUTORISANT LA DÉLÉGATION À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE ET CONFIRMANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les cours municipales la MRC et ses municipalités peuvent adopter un règlement visant l'établissement d'une cour municipale locale;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay désire adhérer à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle:

ATTENDU que le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion fait avec dispense de lecture à la séance du lundi 4 mars 2013 en conformité avec les dispositions de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27-1), et que projet de règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance résolution no 2013-03-08.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle,

Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité

Qu'il est statué et ordonné, par règlement de ce conseil, et il est par le présent règlement portant le numéro 2013-02, décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil de la municipalité de Lac-Saguay délègue sa compétence en matière de cour municipale à la MRC d'Antoine-Labelle;

2013-04-12 (suite)

ARTICLE 3 : Le conseil de la municipalité de Lac-Saguay adhère et autorise la conclusion d'une entente avec les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-St-Michel, Nominingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Saint-Anne-du-Lac et la Ville de Rivière-Rouge, quand à la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de leur compétence pour établir et opérer une cour municipale et sur l'établissement de cette cour. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 4 : La mairesse Francine Asselin-Bélisle et le directeur-général Richard Gagnon sont autorisées à signer ladite entente.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2013-04-13 <u>DEMANDE DE BOURSES : CENTRE L'IMPACT ET ALBATROS MONT-LAURIER</u>

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité accorde aux organismes Centre L'Impact et Albatros de Mont-

Laurier la somme de 50.\$.

Adoptée

2013-04-14 <u>APELSA – PROJET FONDATION DE L'ENVIRONNEMENT</u>

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité accepte de participer au financement pour un montant de 500.\$ dans le projet présenté par APELSA auprès de la Fondation de l'Environnement de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2013-04-15 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 21 :30h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse	Richard Gagnon, dirgénéral

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2013-04-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.